

ENTRETIEN

OBLIGATION D'ELAGAGE DES HAIES – ARBRES - TALUS

Rappel de l'article du Kiosque 2017, page 23.

Les riverains doivent obligatoirement élaguer leurs haies, arbustes, arbres en bordure et à l'aplomb des voies publiques.

Sur le territoire communal, quelques propriétaires ne l'ont pas encore fait.

TERRAINS NON ENTRETENUS

Le propriétaire d'un terrain agricole ou non, doit l'entretenir.

Il peut causer un préjudice aux propriétaires des terrains voisins.

Ce préjudice peut être la présence de débris ou d'animaux nuisibles.

L'entretien en zone d'habitations est obligatoire.

CAMBRIOLAGES – DÉMARCHAGES

Notre commune n'échappe pas aux cambriolages.

Voir recommandations de la gendarmerie sur notre site internet : www.ville-mouen.fr

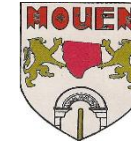
page d'accueil, rubrique événements.

La commune ne mandate personne pour des démarchages à domicile : porte à porte ou téléphonique.

PLAN VIGIPIRATE

Pensez aux enfants des écoles, **A VOS ENFANTS**, ne stationnez pas devant les portails des écoles, ni devant la salle polyvalente et le gymnase.

MOUEN INFO



www.ville-mouen.fr

Numéro 49 - Avril 2018



INSCRIPTIONS ÉCOLES

Il est urgent d'inscrire vos enfants à l'école pour la rentrée 2018.

Pour ce faire, vous présenter en mairie avec :

- un justificatif de domicile
- votre livret de famille

Pour les enfants qui sont en grande section maternelle et qui iront en classe préparatoire à la rentrée, les documents vous seront remis par l'école.

FRELON ASIATIQUE

Petit rappel du Kiosque 2017 (page 16) : si vous découvrez un nid chez vous, ne le détruisez pas vous-même. Notre commune a signé une convention avec la FREDON : Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles. Le déclarer en mairie qui fera le nécessaire pour le faire détruire.



GARDERIE PÉRI-SCOLAIRE LOCAUX DE RANGEMENT

La nouvelle garderie a ouvert ses portes à la rentrée des vacances d'hiver, le 12 mars.
Un local a été rénové pour les plus grands et une grande pièce a vu le jour pour les petits et moyens.
Des locaux de rangement adjacents ont également été construits : pour les écoles lorsqu'elles sont au gymnase, pour les besoins de la salle polyvalente et enfin pour l'association AMEP.
Les enfants ont officiellement inauguré ces locaux le 4 avril, suivi d'un jus de fruit pour fêter cet événement.

PARKING PLACE PIERRE HEBET

Le réaménagement de la place Pierre Herbet augmente la capacité de stationnement de 19 places.
Le sens de circulation reste inchangé et afin d'améliorer la sécurité pour les usagers, le stationnement se fait en marche arrière.
Une voie piétonne a été aménagée jusqu'aux écoles.
Respectez les places handicapés, ne stationnez pas devant les écoles, salle polyvalente et gymnase.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE SALLE DE RÉUNIONS

Les travaux ont débuté en février avec des intempéries. Nous espérons qu'ils seront terminés fin août afin de retrouver une activité normale dans ces locaux.
La bibliothèque actuelle située dans l'enceinte scolaire devenant un dortoir, celle-ci sera déménagée dans la salle polyvalente à partir de juillet jusqu'à la fin des travaux de la nouvelle bibliothèque.



NUISANCES SONORES

Rappel arrêté préfectoral du 21.11.2008

Les travaux de bricolage, jardinage effectués par des particuliers sont interdits en dehors des jours et horaires suivants :

- jours ouvrables de : 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- samedis de : 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00

PROCHAINES MANIFESTATIONS

FÊTE COMMUNALE : samedi 30 juin 2018

AMEP : Carnaval le 14 avril 2018 – Kermesse : 23 juin 2018 – Foire aux greniers : 14 octobre 2018